

# Les brèves de l'Echo Boissillon

**N° 4**  
**OCTOBRE 2009**





## EDITO

Le mois de septembre nous a fait la surprise d'un été indien prolongeant ainsi nos soirées aux jardins, et nous voilà déjà au mois d'octobre !

Une fois la rentrée scolaire effectuée, les enfants rassurés dans leur nouvelle classe, les élus ont aussi fait leur rentrée avec d'importants dossiers : la fin de la délégation du service public de l'eau, le commencement des travaux électriques du stade qui dureront tout le mois d'octobre, l'étude du transfert de compétence de l'aide à la personne, vers la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (tout en gardant l'association de Morigny et son personnel), la modification du Plan d'Occupation des Sols -POS-, l'étude de la boucle équestre avec le PNR

pour l'installation de barrières sur nos chemins communaux, la réfection de la route de Longueville et bien d'autres dossiers encore.

Les associations culturelle, sportive, et de chasse ont, dès le mois de septembre, animé le village, tout comme la municipalité avec le repas des anciens et la reprise de la chorale qui entend de nouvelles voix s'élever. Cette année scolaire démarre donc sous les meilleurs auspices.

Demeure juste une interrogation qui fait couler beaucoup d'encre dans les médias nationaux : qui sera contaminé par le virus H1 N1 de la grippe ?

Chacun se souvient de la grippe aviaire, dans les années récentes, qui avait de-ci de-là atteint les basses cours et les canards sauvages. Tous n'y laissèrent pas leurs plumes. Aujourd'hui c'est le virus de la grippe porcine qui sous le nom de H1 N1 mute et fait des tentatives de rapprochement avec la population. Recommandations d'Etat, plan de mise en sécurité obligatoire, réunions en sous-préfecture, instructions de Monsieur le Préfet lui-même, principe de grandes précautions nous gardent en éveil. Les personnes contaminées devraient sortir masquées, et il aura fallu cette épidémie potentielle pour réapprendre par les voix médiatiques à jeter les mouchoirs à la poubelle, et à nous laver les mains ! « Ne pas cracher...Eternuer sur son propre bras » lit-on sur les spots de la Télévision !

Alors gageons qu'avec ces principes de précaution l'automne et l'hiver seront agréables et que nous continuerons à embrasser nos amis, à nous serrer les mains sans que le virus nous attaque par derrière ! Le vaccin est au point. Nous sommes rassurés.

Je souhaite un très bel automne à chacun. Nos récoltes aux jardins exceptionnellement fructueuses nous permettent de savourer sans modération les fruits de nos efforts et de notre travail suivi, concrétisés en ce mois de septembre par l'embauche définitive d'un personnel qualifié et assidu à l'entretien de la commune.

Bel automne donc, et n'hésitez pas à nous suggérer souhaits et idées. Certains le font déjà, et nous donnons toujours suite dans la mesure de nos possibilités.

Françoise TOSTIVINT

## DES NOUVELLES DU PERSONNEL COMMUNAL

### SECRETARIAT

Comme nous l'indiquions dans un précédent bulletin municipal, nous favorisons la formation professionnelle du personnel et nous l'incitons à se présenter à des examens et des concours lui permettant d'accéder à une qualification supérieure. Paula FONSECA, après avoir suivi une formation durant un an est lauréate de l'examen lui permettant d'accéder au grade supérieur d'adjoint administratif. Nous avons besoin de ce poste sur la commune, il a donc été créé. Toutes nos félicitations à Paula pour le sérieux avec lequel elle s'est préparée à cet examen, épaulée par Nathalie TEYSSEDOU Directrice Générale des Services.

### ATSEM

Edwige LEROY, détentrice du concours d'ATSEM, et stagiaire depuis un an sur l'école maternelle a été titularisée au 1<sup>er</sup> septembre sur son poste. L'école maternelle se trouve maintenant avec un personnel entièrement pérenne et diplômé.

### NOS AGENTS TECHNIQUES

Ils sont maintenant au nombre de 3 à œuvrer sur la commune.

**Serge JACQUOT** est maintenant connu des boissillons puisque nous l'avons présenté lors d'un précédent numéro des Brèves, et que vous pouvez l'apercevoir occupé aux travaux et à l'entretien sur les sites communaux.

**Clarisse COURTOIS**, selon son souhait a intégré les services techniques aux espaces verts, et chacun peut constater que le travail physique ne l'effraie pas. Nous sommes heureux d'innover avec l'arrivée d'une femme aux services techniques, cela n'est pas coutume.

**Christophe LAUNAY** a été recruté au premier juillet. Il est le 3<sup>ème</sup> agent de nos services techniques dont l'équipe se trouve maintenant au complet.

Ces trois agents forment une équipe nouvelle toute jeune et les boissillons peuvent déjà apprécier leur efficacité. Vos élus aidant aux travaux communaux n'ont pas empêché l'embauche de personnel et étant dans une gestion de conviction et de terrain vous continuerez à les voir eux aussi sur le village, malgré certains commentaires désobligeants.



## UN MOT SUR LES INDEMNITES DES ELUS.

Elles font cancaner certains. Il faut rappeler qu'elles sont prévues par le législateur, au même titre que les indemnités des Conseillers Généraux, des Conseillers Régionaux, des Députés et des Sénateurs.

La Commune est la représentation du dernier échelon de l'état ; est-ce la proximité qui fait que nos indemnités sont contestées ? Viendrait-il à l'idée des mêmes de contester les indemnités de nos représentants auprès du Département, de la Région ou de l'Etat, et ce, quelques soient les convictions politiques de chacun ! Ces mêmes, oseraient-ils par voie de presse attaquer ces élus qui parfois ont plusieurs mandats ? Certainement pas ! Ils œuvrent pour la collectivité, consacrent beaucoup de temps en journée et le soir dans de nombreuses réunions, tout comme nous.

La Commune, la Communauté de Communes, le Canton, la Circonscription, la Région, les diverses commissions et autres réunions, pas de quoi s'ennuyer pour des élus communaux qui ont fait le choix de faire abstraction pendant un temps donné de leurs priorités de vie privée pour la consacrer à tous. Ne parlons pas de leur responsabilité pénale !

Nous attendons que ceux-là même qui écrivent des propos déplacés à l'encontre de vos élus, aient le courage d'écrire les mêmes propos ayant la même teneur envers les élus des échelons supérieurs à la municipalité. Dernier échelon de l'Etat, les élus communaux sont « les O.S » d'une pyramide électorale représentante de ce même Etat. Il est bien plus aisé de s'attaquer aux petits plutôt qu'à ceux qui sont « haut placés » !

Petits certes, mais nous n'en sommes pas moins dans une gestion de conviction et non d'émotion, dans une gestion au plus près des réalités du terrain, sans à priori aucun dans les études de nos dossiers et dans le redressement des finances de la commune, qui sont suivies et surveillées de très près par la Cour Régionale des comptes et la Trésorerie. Aucun élu, pas même le maire ne perçoit la totalité des indemnités que leur accorde la législation. L'enveloppe totale à laquelle nous pourrions prétendre n'est pas atteinte. Madame la Trésorière pourra aisément donner réponse aux questionnements.

Un dernier mot afin de rassurer quelques inquiets : madame Nathalie LEBRETON n'est effectivement plus Adjoint au maire déléguée à la communication depuis le printemps dernier, elle ne dispose plus du temps nécessaire à cette responsabilité. Depuis qu'elle ne vice-préside plus cette commission, elle n'a pas touché un euro d'indemnités. Nous remercions ici madame Lebreton du temps qu'elle a consacré à cette tâche. La commission communication est désormais collégialement gérée, et les indemnités dues à cette responsabilité n'ont pas été reportées.

Françoise TOSTIVINT, le Maire

## L'AIDE A DOMICILE ET A LA PERSONNE

L'association d'aide à domicile de Morigny Champigny a, sans interruption aucune du service, pris la suite de l'ASAM auprès de nos anciens. Pourquoi ?

Parce que ses interventions sont facturées à la commune. Les factures sont effectuées en bonne et due forme, et comportent les détails nécessaires au recoupement des informations qu'elle nous transmet et rien d'autre ne nous est facturé.

Les critères de subventions du Conseil Général sont identiques pour toutes les associations d'aide à la personne.

Auparavant, nous n'avions pas de facture, mais versions une subvention qui était décidée et demandée par l'ASAM. Lorsqu'une subvention est versée, c'est aux communes d'en choisir le montant. Une subvention ne nécessite pas un regard et une vérification précise de la part du donateur. La facturation, elle, est obligatoirement détaillée pour être validée par la trésorerie et le paiement se fait par mandat administratif sur justificatif.

Nous savons que les emplois de la nouvelle association sont pérennes. Nous avons signé une convention avec l'association de Morigny Champigny. Elle nous facture 15 % du SMIC horaire par heure d'intervention. Les factures nous sont fournies chaque trimestre. Nous n'avons pas d'adhésion annuelle à honorer, pas de déficit à combler. Un regard averti sur les finances de la commune, c'est nouveau depuis quelques temps maintenant ! Les changements effectués en général, le sont avec au minimum un service identique, voire plus performant.

Il est parfois salutaire de remettre les finances à plat, cela permet de faire de substantielles économies, sans dégradation des services.

Il n'existe aucun document de convention ni aucun contrat d'aucune sorte qui nous lie à l'ASAM. L'adhésion annuelle de l'ASAM est proportionnelle au nombre d'habitants, majorée du coût horaire de chaque intervention, auquel s'ajoute le montant annuel du déficit.

Notre CCAS a fait le choix d'intégrer comme beaucoup de communes très proches, l'Association de Morigny Champigny. Sa présidente est venue la présenter lors d'une interruption de séance au cours d'un conseil municipal. Elle a fait acte de présence lors du forum des Associations (notre photo) en tant que partenaire de la commune. Elle a communiqué dans les boîtes à lettre de chaque foyer et chacun a été invité lors de ses portes ouvertes à Morigny. Que rêver de mieux quant à la communication publique ?

Tout ces faits ne nous empêche pas de remercier le personnel très compétent employé par l'ASAM, et qui est intervenu sur notre commune. Le professionnalisme de ces personnes n'est en aucun cas remis en cause. Nous rendons grandement hommage à ces employés qualifiés et dévoués. Nous évoluons simplement dans nos choix en tenant compte de la rigueur qui doit être de mise lorsqu'on gère une collectivité.

Les quelques personnes qui se sont empressées de vilipender la municipalité, sont des personnes tout à fait capables de venir chercher les informations à la source et de les entendre au lieu d'effrayer nos anciens, par ignorance (ou l'intention serait-elle tout autre ?). Nous regrettons ces faits.

Notre Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, étudie actuellement la possibilité de prendre cette compétence, Service aux Anciens, au même titre que la compétence actuellement exercée vis-à-vis de l'Enfance.



Le CCAS

## INFORMATION

Ce numéro des Brèves sera le seul dans lequel nous répondrons à des attaques haineuses d'une presse douteuse. Notre temps est précieux et ne sera pas gaspillé dans de stériles polémiques, nous préférons être dans la construction. En aucun cas la commune ne sera gérée par rapport à des propos qui se veulent assassins, mais dans l'intérêt général. Notre conviction est intacte. Parfois certains de nos avis divergent, mais c'est ce qui fait aussi notre richesse. Des discussions jaillissent les solutions.

Je soutiens ici chaque élu mis en cause par une basse cour de bas étage. Les délibérations sont là pour orienter et décider des choix du Conseil Municipal.

Françoise TOSTIVINT

/-----/

## URBANISME

### EXTENSION DU CENTRE DE LOISIR

La troisième classe de maternelle ayant fermé depuis deux ans, le bâtiment type « Algéco » gris acheté par la commune va être affecté au centre de loisir.

Ce dernier ayant de plus en plus de succès, les locaux actuels devenaient trop exigus. Les enfants d'un centre de loisirs, ne doivent légalement pas cohabiter dans des locaux d'animation avec d'autres adultes utilisant ces mêmes locaux (salle Koala). C'est pour le confort, l'hygiène plus que pour le manque de place, et pour répondre à la législation que la Communauté de Communes nous a donc naturellement demandé de l'occuper pour donner de l'espace à nos enfants.

Nous nous sommes trouvés devant un problème au sujet de l'existence même du bâtiment. En effet cet « Algéco » bien que réel ne possédait pas de permis de construire et de ce fait ne pouvait être contrôlé par la commission de sécurité obligatoire avant toute utilisation publique.

Nous avons donc déposé un permis de construire en régularisation.

Les locaux étant classés « ERP » (c'est à dire Etablissement Recevant du Public) nous avons été obligés de nous faire assister par un architecte dans cette démarche. (Coût : 780,00 €).

La rampe d'accès pour handicapés, obligatoire pour tout ERP, a dû être modifiée pour respecter une pente de 5° réglementaire. (Coût : 2 021 ,24 €)

A ce jour le permis a obtenu la validation du SDIS 91 (avis des pompiers de l'Essonne).

La commission de sécurité est passée le 30 septembre. Les enfants du Centre de Loisirs pourront rapidement utiliser ce local. L'ASBC aura une utilisation plus confortable de la salle Koala quant aux horaires pour les activités sportives.

Annie Doussint

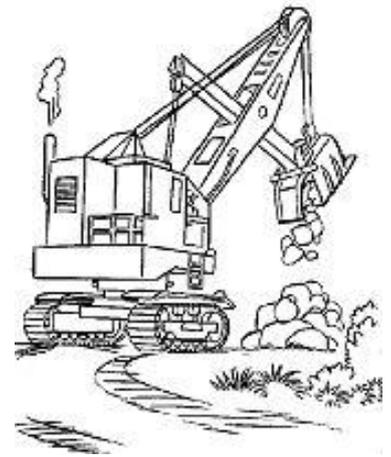
### PETIT LEXIQUE DES ABREVIATIONS EN URBANISME

Ces abréviations vont être utilisées lors de la modification du POS et de l'élaboration du PLU

- **POS** Plan d'**O**ccupation des **S**ols
- **PLU** Plan Local d'**U**rbanisme
- **SDRIF** **S**chéma **D**irecteur de la **R**égion **I**le de **F**rance.

(Document de planification stratégique défini par la loi **S**olidarité et **R**enouvellement **U**rbanisme du 13/12/2000 et par la loi Urbanisme et Habitat du 02/07/2003)

- **SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale.  
(Document d'Urbanisme et d'aménagement du territoire de la région Ile de France)
- **SHOB** Surface Hors d'Œuvre Brut.  
Somme des surfaces de plancher à chaque niveau (y compris l'épaisseur des murs)
- **SCHON** Surface Hors d'Œuvre Net.  
SHOB après déduction de certaines surfaces prédéfinies.
- **COS** Coefficient d'Occupation du Sol.  
Permet de connaître la SHON constructible
- **PNR** Parc Naturel Régional
- **SHAB** Surface Habitable d'un logement



/-----/

## LA GENDARMERIE COMMUNIQUE

### LE SAVIEZ-VOUS ?.....

La Police Nationale et la Gendarmerie **sont en droit et en mesure de contrôler** votre taux d'alcoolémie mais aussi de cannabis, de cocaïne et autres drogues même lors d'un **banal contrôle routier**. Ce contrôle sera systématiquement effectué lors de tout accident impliquant un rapport de police ou de gendarmerie.

**Le taux d'alcoolémie maximum toléré est de 0.5mg/l de sang**  
**Le taux de cannabis est de...0**

Le cannabis étant une drogue **illicite** sa consommation est un **délit**.  
La loi réprime la présence de stupéfiant dans l'organisme quand on conduit un véhicule mais aussi de manière générale car l'usage tout court est interdit. Donc quelque soit le jour et l'heure à laquelle vous avez "consommé" les risques encourus au niveau légal sont:

Retrait de 6 points

- Suspension de permis pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- Annulation de permis avec période d'interdiction de le repasser (mesure systématique pour les personnes ayant un permis de moins de 6 mois)
- Amende
- Possibilité de poursuites pour trafic de stupéfiants etc....
- Plus la possibilité de conséquences professionnelles.



**REUNION PUBLIQUE**  
**AVEC**  
**LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE GUIGNEVILLE**  
**LE VENDREDI 13 NOVEMBRE 2009**  
**A 17 HEURES**  
**SALLE DES FETES DE BOISSY LE CUTTE**

## N'ouvrez pas à n'importe qui ...

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir... N'ouvrez donc pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée.

Et méfiez-vous des uniformes. On ne compte pas les agressions à domicile perpétrées par de faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone. Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. Dans le doute, n'ouvrez pas !...

## Vous êtes victime d'un cambriolage

Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets.

Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique.

Faites rapidement opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

Appelez directement la gendarmerie de votre domicile : 17

## Soyez des voisins vigilants

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects en informant votre gendarmerie.

La description des suspects et du véhicule utilisé nous intéressent (immatriculation, couleur, modèle).

Les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour l'identification des auteurs et la découverte des objets dérobés.

Coordonnées de votre gendarmerie :



COMPAGNIE  
DE  
GENDARMERIE  
D'ETAMPES



## Comment se protéger contre les cambriolages



## Prévention et conseils



## Soyez prudent car ...

En France, toutes les 2 minutes 30, un cambriolage est commis.

80% des cambriolages ont lieu en plein jour. 55% entre 14 et 17H.

De trop nombreux cambriolages sont commis sans effraction.

Il y a également 20% des cambriolages la nuit pendant le sommeil des propriétaires.

En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est à priori inviolable. En revanche, il est superflu d'aider les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables...



Pour prévenir les cambriolages, la GENDARMERIE multiplie ses patrouilles, cependant elle ne peut être présente partout au même instant.

## Les bons réflexes ...

Pour limiter les risques, les règles de bons sens sont aussi indispensables que les équipements de protection.

### VOUS ETES CHEZ VOUS...

Ne laissez pas vos portes et fenêtres ouvertes inutilement.

Maintenez fermés portails, portes de garage et tout accès.

### VOUS SORTEZ...

Plus de la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour, quand on est parti au travail, faire des courses, chercher ses enfants à l'école ou promener son chien...

Fermez les fenêtres et verrouillez les portes.



Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.

N'utilisez pas « les cachettes » classiques pour ranger vos clés : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs, etc....

Si vous perdez vos clés, changez les serrures. Il serait imprudent de continuer à utiliser vos doubles. D'autant plus que votre assureur peut refuser de vous rembourser s'il n'y a pas eu effraction...

## Les mesures d'anticipation ...

Par mesure de sécurité, prenez des photos de vos objets de valeur (hifi, meubles, tableaux, etc.) et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre.

Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur :

chéquier, carte de crédit (et code confidentiel), bijoux ....

Équipez les d'accès vulnérables de barreaux (sous-sol ou sur rue).

Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée ...) et équipez celle-ci d'un judas ou d'un entrebâilleur pour reconnaître votre visiteur.

## Pendant votre absence

Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes ni fenêtres.

Pendant vos vacances, prévenez un voisin pour qu'il ramasse votre courrier : les boîtes aux lettres encombrées sont à éviter.

Vous pouvez utiliser des programmeurs électriques pour allumer régulièrement des appareils électriques (lampes, radio, etc.) et éclairer votre jardin de détecteurs de présence.

## LA DELINQUANCE A BOISSY ?

Nous constatons régulièrement, toutes sortes d'incivilités sur le territoire de notre commune. Quelles sont-elles ? Ce sont des stationnements en plein carrefour parce qu'il est devenu inhabituel de marcher trente mètres pour garer son véhicule ! Ce sont les mégots de cigarettes devant le trottoir de la mairie face à l'école qui sont régulièrement enlevés par les agents communaux. Ce sont les chiens qui ne sont pas errants mais bien accompagnés de leur maître qui se soulagent sur nos trottoirs (notamment devant le portail de l'école élémentaire), sur le plateau sportif et sur le stade. C'est parfois la grossièreté d'un message sur le répondeur du secrétariat de la part d'un adulte qui croit qu'il n'est pas identifié ! C'est aussi le vandalisme envers les biens d'autrui et ceux de la commune, avec les grillages arrachés sur le plateau sportif et au château d'eau. C'est le bruit généré par des petits groupes de jeunes, qui s'assemblent sous les points lumineux à la tombée de la nuit. Et c'est beaucoup plus inquiétant lorsqu'on constate qu'une certaine jeunesse s'alcoolise bien au-delà de ce qu'autorise la législation, sur la voie publique. Il n'est pas un week-end où les poubelles de la commune ne sont pas débordantes de cadavres de bouteilles de whisky, de vodka et autres boissons altérant les sens.

Mais que fait donc le Maire disent certains..... Votre Maire a pris dès le mois d'octobre 2008 un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique, un arrêté d'interdiction de déjections canines sur le domaine public en date du 22 octobre 2008, un arrêté d'interdiction de dépôts d'ordure sur le domaine public en date du 4 mars 2009 car des personnes bien adultes refusent de se déplacer en déchèterie pour y déposer ce que le ramassage ne prend pas, un arrêté relatif aux bruits de voisinage au mois de juillet 2009, car l'éducation et le respect ne sont pas des valeurs pour certains. Comment s'étonner de tant d'incivilité quand une presse très locale diffame sans vergogne. A chaque âge ses occupations irrespectueuses, et aucune génération n'en n'est exempte, pas plus les adolescents que les papis.

Mais alors que font donc les gendarmes ? Ils effectuent leurs rondes, interpellent sur Boissy, mettent en garde à vue 24 heures, verbalisent, convoquent les familles envoient leurs PV au parquet, travaillent en collaboration avec le maire et la police communautaire d'Entre Juine et Renarde. Les mutations existent comme partout, et les restrictions budgétaires étatiques empêchent aussi les remplacements de gendarmes. Les plaintes sont prises lorsque les particuliers se déplacent à la brigade.

Mais un des plus gros freins à une répression plus importante lorsqu'elle se justifierait, est que les personnes témoins de malversations refusent, par crainte de représailles, par peur du « qu'en dira-t-on », de faire des dépositions en gendarmerie. Or sans déposition, sans plainte, on ne peut poursuivre une affaire jusqu'à son terme.

**Il est donc impératif que chacun qui constate des nuisances graves pour son quartier, sa commune ait le réflexe de se rendre à la brigade de Guigneville pour qu'une suite puisse être envisagée.**

La Communauté de Communes s'est rapprochée des maires afin de connaître leurs desiderata en ce qui concerne l'embauche de nouveaux policiers. Ce qui conviendrait sur Boissy, ce serait un renforcement de la surveillance nocturne et diurne le week-end. Malheureusement, ceci n'est pas actuellement réalisable, car les policiers travaillent eux aussi 35 heures par semaine avec des fins de journée aux mêmes heures que nombre d'entre nous. La Communauté de Communes ne peut embaucher en dehors des heures qui leur sont déjà dévolues. L'effectif peut être étoffé en journée, mais non sur les moments critiques qu'a proposés madame TOSTIVINT.

Le conseil Municipal a délibéré à la demande de la gendarmerie, du PNR, d' « Entre Juine et Renarde », pour aller dans le sens du Grenelle de l'Environnement, suivant les souhaits de la commission Environnement, et sur proposition de la commission Travaux, pour l'extinction de l'éclairage nocturne sur notre commune de 23 heures à 4 h 30 le matin, à l'instar de nombreuses autres communes riveraines de la nôtre.

## RAPPEL

**A AUCUN MOMENT PASSE OU A VENIR, LA MAIRIE NE DELIVRERA D'AUTORISATION DE DEMARCHAGE A DOMICILE; EN AUCUN CAS DES DEMARCHEURS NE PEUVENT SE PREVALOIR DE TRAVAILLER EN ACCORD AVEC UNE QUELCONQUE ADMINISTRATION ;**

### Conseils :

- Fermez vos portes en journée aussi !
- Ne faites pas visiter votre maison !
- Ne signez aucun contrat lorsque vous êtes démarchés !
- Repérez les numéros de véhicules et signalez les en mairie !



## LES ARRETES DU MAIRES

### 22 OCTOBRE 2008 :

#### **INTERDICTION DE CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LE DOMAINE PUBLIC.**

Arrêté pris pour permettre à la brigade de gendarmerie de pouvoir verbaliser les contrevenants.

**INTERDICTION DE DEJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.** Arrêté pris pour permettre de notifier aux contrevenants identifiés des suites qui seront données.

### 4 MARS 2009 :

#### **INTERDICTION DE DEPOTS D'ORDURES SUR LE DOMAINE PUBLIC.**

Arrêté pris pour permettre de verbaliser les contrevenants identifiés.

### 2 JUILLET 2009 :

#### **ARRETE RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGES.**

Arrêté réglementant les heures d'utilisation de matériels à moteur sur le domaine privé : tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... autorisées de 8 H à 12 H et de 14 H à 21 H les jours de semaine, de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H le samedi, de 9 H à 12 H les dimanches et jours férié. DEROGATION sur demande, accordée par le maire pour la coupe du bois lorsque celui-ci est l'unique énergie, renouvelable, de chauffage d'une habitation autorisée.

### 17 AOÛT 2009 :

#### **INTERDICTION DE CIRCULATION AUX VEHICULES DE PLUS DE 3 T 5 ET DE TRANSPORTS EN COMMUN, SAUF ENGIN AGRICOLES, rue des Alouettes, route d'Orveau, et rue des Champs.**

Arrêté pris pour préserver les voiries des dégradations.

#### **INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AUX VEHICULES DE PLUS DE 3 T 5 SUR LA PLACE DE L'EGLISE.**

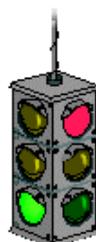
Arrêté pris afin de préserver le revêtement du parking.

#### **INTERDICTION DE CIRCULATION DE VEHICULES DE PLUS DE 3 T 5, route de Longueville en direction de Longueville.**

Arrêté pris afin de préserver le revêtement de la chaussée.

#### **INSTAURATION D'UNE ZÔNE 30 rue Margaille et rue Sainte Barbe.**

Arrêté pris afin de sécuriser l'accès aux écoles des enfants de ces quartiers. Mise en place effective pour le 12 novembre 2009.



## DES ENTREPRISES ARTISANALES ONT CHOISI BOISSY LE CUTTE POUR Y INSTALLER LEUR SIEGE SOCIAL

### AIDE A LA PERSONNE :

(tout à fait indépendantes de l'association de Morigny avec laquelle nous sommes partenaires),

#### La **S.A.R.L. LARCHER** :

La gérante madame **LARCHER** est spécialisée dans :

- La garde d'enfants à la demande, régulière ou occasionnelle, la journée, le soir et le week-end.
- Les travaux ménagers réguliers ou occasionnels (ménage, repassage, préparation des repas, courses.)
- Le transport à la demande sur vos lieux de rendez-vous.

Siège social : 3, impasse des Pommiers à Boissy le Cutté

[aidealapersonne91@gmail.com](mailto:aidealapersonne91@gmail.com) Tél. : 01 64 99 78 70 - Port. : 06 85 65 96 86



#### L'entreprise **ADP 91** :

Le gérant monsieur **Sébastien Desbourdes** est spécialisé dans :

- Le transport à la demande pour vous conduire où vous le souhaitez, la nuit comme le jour pour un transport de proximité. Il livre aussi vos lettres et colis.

Siège social : 4 impasse des pommiers à Boissy le Cutté.

[ADP91@hotmail.fr](mailto:ADP91@hotmail.fr) Tél. : 01 64 57 73 58 – Port. : 06 03 03 47 26

### PLOMBERIE :

L'entreprise **DUPERCHE** :

Le gérant Monsieur **David DUPERCHE** est qualifié dans :

- La plomberie, la rénovation de salles de bain, l'installation de sanitaires, le chauffage.

Siège social : 4 bis, rue des Vignes à Boissy le Cutté

[david.duperche@neuf.fr](mailto:david.duperche@neuf.fr) Tél. : 01 64 95 70 48 - Port. : 06 75 82 47 13



### TAXI :

Monsieur **Louis de VILLER** remplace Monsieur **NOTTE**.  
Conventionné CPAM. Transports vers les aéroports, les gares, les hôpitaux, les écoles etc... Toutes distances. [louisdeviller@free.fr](mailto:louisdeviller@free.fr)  
Tél. : 09 50 43 94 23 – Port. : 06 07 76 77 94 – FAX : 09 55 43 94 23

/-----/

## ENVIRONNEMENT

### ASSAINISSEMENT :

L'étude de la réhabilitation de la station d'épuration par le SIARCE est pratiquement achevée, et les conclusions de cette étude seront terminées dans le courant de l'année.

### HISTOIRE D'EAU :

Les objectifs sont précis ! Atteindre une bonne qualité de l'eau d'ici 2015. Le Grenelle de l'environnement prévoit une réduction, durable et drastique, de l'utilisation des pesticides d'ici à 2018 et le retrait des produits jugés les plus « préoccupants ».

Produits depuis l'antiquité (soufre, arsenic, sulfate de cuivre...), les pesticides n'ont cessé d'être utilisés et ce de plus en plus massivement au cours de ces 60 dernières années.

L'augmentation de la population a appelé l'amélioration des rendements et une plus grande protection des cultures contre les ravageurs. La France est aujourd'hui le premier consommateur européen de pesticides et le 3<sup>ème</sup> mondial (80 000 tonnes, presque autant que les Etats-Unis mais avec une surface 10 fois plus petite).

Les pesticides sont classés en plusieurs familles ; selon la cible qu'ils visent :

- les insecticides tuent les insectes,
- les herbicides tuent les végétaux,
- les fongicides tuent les champignons,
- les rongicides tuent les rongeurs,
- les germicides bloquent la germination des graines,
- les molluscicides tuent les mollusques,
- les nématocides tuent les nématodes ou vers ronds,

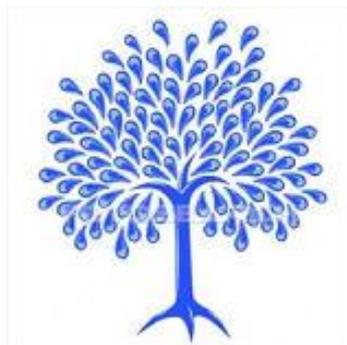
Des études ont montré qu'en Ile de France, 35% des eaux souterraines et 64% des cours d'eau sont contaminés par des pesticides. Les herbicides sont les produits les plus utilisés et ceux que l'on retrouve en plus grande quantité dans les eaux souterraines et de surface.

C'est le cas de l'Atrazine (et dérivés), produit très persistant pourtant interdit depuis 2003 (en agriculture et 1997 en collectivité), fréquemment retrouvé dans les eaux de surface d'Ile de France aujourd'hui. Des nombreuses substances destinées à remplacer l'Atrazine (Glyphosate...) sont rémanentes et persistent dans le milieu naturel.

La contamination est globale. L'eau n'est pas seule à être atteinte : l'air, le sol, les fruits et légumes contiennent des pesticides. Ces produits posent un problème de santé publique notamment pour les utilisateurs fréquents et touchent l'ensemble des écosystèmes et des chaînes trophiques dont l'homme fait parti. L'épidémiologie montre que les personnes les plus exposées à des pesticides en mélange (applicateurs) pendant des longues périodes ont plus de risques de développer certaines maladies que les autres (cancers, problèmes d'infertilité, problèmes neurologiques...)(source du PNR)

Notre commune située au sein du Parc du Gâtinais s'est engagée à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces communaux et vers une évolution progressive des pratiques d'entretien. Pensez à votre santé et à celle de vos enfants et bannissez ces produits chimiques dans votre jardin car tous ces poisons se retrouvent un jour ou l'autre dans votre assiette ou votre verre.

Marc OUDET



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Les lingettes ménagères ou hygiéniques, les lingettes de bébés ne sont pas bio dégradables. Elles perturbent énormément le fonctionnement de notre station d'épuration et ses postes de relevage. Elles constituent un danger pour l'environnement. En s'accumulant sur les grilles prévues pour arrêter les objets solides, elles deviennent un piège où viennent se prendre les matières qui arrivent à la station. Elles perturbent ainsi les automatismes et bouchent les pompes. Les dépannages ont un coût ! Elles doivent donc être jetées à la poubelle, mais l'attitude écologique est de s'en dispenser, et d'utiliser eau courante et gants de toilette qui sont renouvelables pour l'un et réutilisable pour l'autre, après lavage.

Les balles de lavage remplacent avantageusement la lessive jusqu'à 50°. L'eau arrive sale, mais non polluée par les lessives chimiques à la station d'épuration. Leur longévité est d'environ 300 lavages. Le linge ne se décolore pas. Le calcaire ne se dépose pas sur le linge en le rendant rêche, donc pas d'utilisation d'adoucissant. Les économies réalisées sont substantielles ! On les trouve en grande surface, ou sur internet.

Le vinaigre blanc est un excellent désherbant !



Sylvie OUDET, Marc OUDET vice Président à l'Environnement, Françoise TOSTIVINT.

**RAPPEL**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer aux encombrants :

- les appareils électroménagers, les télévisions, ordinateurs...
- les peintures, huiles de vidanges, liquides de freins, de refroidissement...

En effet ces produits sont toxiques et doivent être déposés dans les déchèteries équipées pour recevoir ces articles. Les plus proches sont celles de Brière les Scellés, de Bouray sur Juine ou Ballancourt.

Une carte vous sera délivrée gratuitement en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Ces dépôts en déchèterie sont gratuits pour les particuliers.

Rappel important pour diminuer le volume de vos poubelles, pensez au compostage.

Marc OUDET Vice- Président à l'environnement

/-----/

**DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL**

**LE COVOITURAGE EN ESSONNE** : Hôtel du département boulevard de France 91012 Evry cedex.

Dans le cadre des actions qu'il mène en faveur du développement durable et solidaire, le conseil Général met gratuitement à la disposition du public un réseau de covoiturage, via le site internet : [www.covoiturage.essonne.fr](http://www.covoiturage.essonne.fr). Ce site s'adresse à toutes les personnes devant se déplacer en Essonne.

**Les trajets peuvent être de différents types** : domicile/travail, domicile/études, longues distances, loisirs, etc....réguliers ou occasionnel

**Les usagers ont le choix** d'utiliser leur véhicule tout à tour, d'utiliser un seul véhicule, d'être passager et/ou conducteur. Le principe repose sur le partage équitable des frais liés au voyage (carburant, péage) entre tous les équipiers du véhicule.

**Quels en sont les avantages ? :**

Ils sont économiques, solidaires en desservant les lieux éloignés des transports en commun, plus écologiques par la limitation des véhicules et en réduisant les gaz à effet de serre, conviviaux en voyageant à plusieurs.

Il suffit de s'inscrire en ligne. C'est gratuit. Une charte d'utilisation pose les règles de comportement devant être partagées par tous les équipiers afin de garantir la sécurité de chacun.

La souplesse d'utilisation de ce réseau permet d'organiser librement les déplacements, d'être informé par email si quelqu'un effectue le même trajet que vous, d'évaluer vos coéquipiers grâce à un système de notation.

**LE RESEAU PAM 91 :**

Service Public de transport collectif de porte à porte destiné aux personnes handicapées. Il couvre les déplacements réguliers ou occasionnels à travers toute l'Île de France. Il fonctionne toute l'année (sauf 1<sup>er</sup> mai) de 6 h à minuit. PAM91 fait partie du réseau PAM (pour aider à la mobilité), Île de France, créé par le STIF et la Région Île de France.

Il est destiné aux habitants de l'Essonne répondant à l'un des critères suivants : être titulaire d'une carte d'invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80 %. Sans condition d'âge, il faut être bénéficiaire de l'APA à domicile (GIR 1 à 4).

L'inscription se fait par courrier avec le formulaire à demander, par internet sur le site [www.pam91](http://www.pam91). Info, à votre domicile PAM vient gratuitement chez vous, à l'agence PAM vient vous chercher et vous véhicule gratuitement pour remplir les formalités. Une carte personnalisée vous est ensuite délivrée gratuitement et sera présentée à chaque trajet.

N° azur : 0810 10 11 91 - 01 60 87 85 89 FAX : 01 60 87 85 89 –

mail : [contact@pam91.info](mailto:contact@pam91.info) Site : [www.pam91.info](http://www.pam91.info)

/-----/

**DES SERVICES DE LA REGION****TRANSPORTS :**

**75 % DE REDUCTION SUR LE PRIX CARTE ORANGE :** pour les bénéficiaires de l'AME (aide médicale d'état) et les membres de leur foyer, de l'API (allocation parent isolé), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique), de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire, et les membres de leur foyer, du RMI (revenu minimum d'insertion).

**COMMENT EN BENEFICIER ?**

Appeler le 800 958 999 (appel gratuit) et demander la carte gratuite : Carte solidarité transport . Vous recevez un formulaire à retourner et dans un délai de trois semaines, vous recevez votre carte.

Muni de votre carte Solidarité Transport vous vous rendez à votre guichet habituel pour y acheter votre coupon de transport avec 75 % de réduction.

Pour plus d'information : [www.stif-idf.fr](http://www.stif-idf.fr)

**ECONOMIES EN CONSOMMATION D'ENERGIE :**

La région vous aide pour l'installation d'équipements : chauffe-eau solaire individuel (CESI), chauffage solaire système solaire combiné (SSCI), Pompe à chaleur géothermale à capteurs horizontaux ou verticaux (les installations aérothermiques ne sont pas aidées), capteurs solaires photovoltaïques).

La subvention de la région peut aller jusqu'à 50 % du montant de la main-d'œuvre, le montant maximal de l'aide étant de 900 € à 1 500 €. Vous pouvez bénéficier en plus du crédit d'impôt s'élevant à 50 % du coût du matériel.

Contact : Tél. : 01 53 85 76 52 – site : [www.iledefrance.fr/aide/environnement](http://www.iledefrance.fr/aide/environnement)

mail : [energie@iledefrance.fr](mailto:energie@iledefrance.fr)

## DES SERVICES DE L'ETAT

**PÔLE EMPLOI** : mesures en faveur de l'emploi :

[www.nosemplois.gouv.fr](http://www.nosemplois.gouv.fr)  
[www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs](http://www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs)

/-----/

## CIRCULATION DES CAMIONS CITERNE DE LA SOCIETE SDFM

Voici un condensé d'informations après la dernière réunion des maires de notre canton qui s'est tenue à Orveau le 9 septembre dernier. Malgré les diverses interventions des maires concernés, individuelles, et groupées, auprès des différentes administrations d'Etat, le projet n'est ni abandonné, ni caduc.

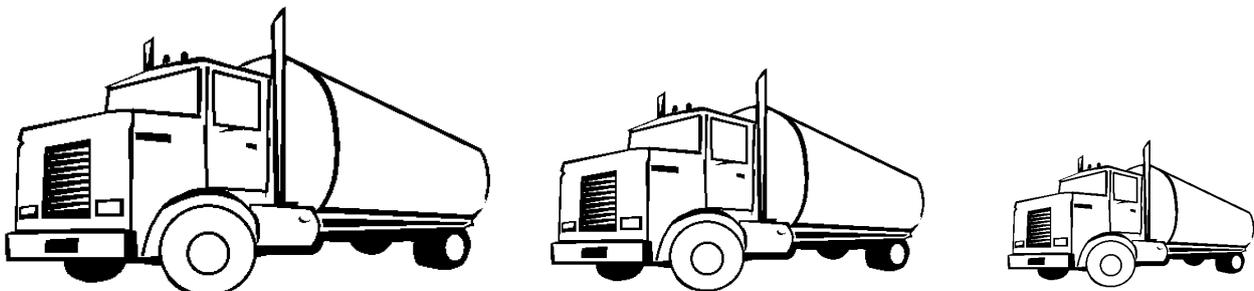
Le permis de construire n'a pas été instruit par la mairie de Cerny, mais par l'Etat. Il a été délivré le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Le Département émet un avis très réservé quant à la sécurité sur les infrastructures actuelles. Il a été demandé la création d'un rond point au carrefour de la route d'Orgemont et de la RD 191. Les aménagements seraient à la charge du Conseil Général et actuellement le Département ne finance pas le rond-point, pas plus que la société SDFM. Les choses ne sont pas définitives et peuvent évoluer d'un côté comme de l'autre.

Une étude a été demandée concernant l'impact sur la circulation et la sécurité, occasionné par le passage de ces camions. Cette étude serait effectuée par un bureau indépendant. L'étude actuelle a été rédigée par l'entreprise. Vous pouvez en consulter le document à l'accueil de la mairie.

Les 230 pétitions déposées en mairie ont été adressées par courrier recommandé à Monsieur le préfet. Vous pouvez imprimer cette pétition qui figure sur le site de la mairie, et la faire remplir par chacun des membres de votre famille, par vos amis, et par les amis de Boissy le Cutté. N'oubliez pas de les retourner en mairie pour un envoi groupé ; D'autres formulaires sont toujours disponibles en mairie.

Le dossier complet est suivi par l'Association « France Nature Environnement ». A ce jour, nous sommes la seule commune concernée qui ait adressé le dossier pour suivi et soutien à une association de défense de l'environnement. Nous le regrettons. La sécurité, est aussi la sécurité sanitaire et paysagère.



Sur la page suivante, vous trouverez à nouveau la pétition que vous pourrez détacher et distribuer autant de fois qu'il vous plaira.



*Villes de Baulne, Boissy-Le-Cutté, Cerny,  
Etampes, Villeneuve-sur-Auvers*



*Essonne*



**ALERTE**  
**AUX CAMIONS CITERNES**

Le site de stockage pétrolier de CERNY va être modifié et servira de nouveau point de chargement aux camions citerne de la SFDM (Société Française Donge Metz).

Nos communes concernées par la RD 191 seront les plus impactées.

**LES CONSEQUENCES A TERME**

- 20 % de camions supplémentaires
- Un flux de 200 camions citerne /jour, soit 400 mouvements
- 20 camions d'hydrocarbures /heure, soit un camion toutes les 3 minutes
- Statistiquement, 1 camion citerne sur 2 sera stoppé aux feux rouges des écoles (Baulne, Boissy...)
- Des risques supplémentaires d'accidents pour la population
- La mise en danger sanitaire et physique de notre population riveraine, des piétons, de nos écoliers et des véhicules circulants
- Une forte dévaluation de notre patrimoine individuel et collectif (pollution d'échappements sur nos murs longeant la RD 191, bruit, vibrations)

**VOS ELUS SE MOBILISENT  
MOBILISEZ-VOUS AVEC EUX  
SIGNEZ CETTE PETITION  
EN LA RETOURNANT À VOTRE MAIRIE**

**PETITION DE REFUS**  
**ALERTE AUX CAMIONS CITERNES**

Je soussigné(e), .....  
demeurant à.....  
m'oppose au projet de modification du site de stockage pétrolier de Cerny.

Date :

Signature :

## FETE DE LA MUSIQUE

Le samedi 20 juin 2009 s'est déroulée la fête de la musique organisée par le service culturel de la mairie. L'ambiance et la bonne humeur ont largement compensé la météo capricieuse qui nous a confinés à l'intérieur de la salle des fêtes.



Les artistes furent nombreux. Tout un panel d'âges et de styles était représenté. Toutes les formations des plus jeunes aux plus expérimentées ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour nous présenter un spectacle de qualité.

Nous avons pu apprécier dans l'ordre :

- La chorale de Boissy
- Oxymore (hard rock)
- Le duo Poncelet/Trichet (folk)
- Esquisse (rock latino)
- Soul Channel (rythm and blues)
- Les Blues Trotteurs (rock blues)

Le public enthousiaste était au rendez vous, la fête s'est achevée vers 1 heure 30 du matin après une huitaine d'heures de prestations.



**Rendez-vous au mois d'octobre avec Soul Channel pour un nouveau concert le samedi 17 octobre.** Merci à toutes les bonnes volontés qui nous ont aidés à organiser cette manifestation.

Marc OUDET Vice-Président à la Culture

/-----/

## UNE PETITE FABLE

Il était une fois un vilain petit canard qui passait son temps à colporter tous les ragots récoltés çà et là. Ce pauvre petit canard était fort aigri car le résultat des dernières élections n'avait pas été à la hauteur de ses espérances. Voir lui échapper les indemnités pharaoniques afférentes au poste de maire l'avait plongé dans une profonde tristesse. Que pouvait-il faire à part noyer son amertume dans la calomnie. Il se mit à gaspiller du papier pour « informer » ses congénères des prétendus manquements du conseil municipal actuel. Avant de se lancer dans une telle campagne de dénigrement, il aurait dû vérifier ses sources car ce vilain petit canard qui croit tout savoir pourrait un jour se retrouver le bec dans l'eau...

Maryse LAUMONIER ou OSCAR le gentil canard.

## MALADIE D'ALZHEIMER

Du lundi 14 septembre au lundi 12 octobre à ANGERVILLE :

Public concerné : L'association propose à toute personne qui maintient à domicile un proche atteint de cette maladie ou d'un trouble apparenté, des rencontres une fois par semaine. Pour vous inscrire, contactez directement

France Alzheimer Essonne : 01 64 99 82 72

Pour l'Essonne : France ALZHEIMER ESSONNE, 01 69 23 22 62 – 01 69 23 20 29 - 29 -  
Hôpital Georges Clémenceau, pavillon Pierre Baussan – 91750 CHAMPCUEIL.

/-----/

## DES NOUVELLES DES ECOLES

### Ecole maternelle :

L'effectif de l'Ecole maternelle est contrairement à celui de l'école élémentaire en hausse.

Madame Fouquet tient la classe des Petits/Moyens avec un effectif de 29 élèves. Madame Boucher s'occupe de la classe des Moyens/Grands et de ses 30 élèves.

Les deux ATSEM de l'école maternelle, Lydie Reine et Edwige Leroy sont détentrices du concours d'ATSEM, et Edwige Leroy après un an de stage durant lequel elle a donné entière satisfaction vient d'être titularisée sur son poste.

### Ecole élémentaire :

Comme les fonctionnaires Territoriaux, les enseignants, fonctionnaires d'Etat, peuvent eux aussi demander à muter sur d'autres établissements.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir à l'Ecole élémentaire de nouvelles enseignantes auxquelles la municipalité souhaite la bienvenue.

L'école élémentaire a subi une baisse d'effectif ; la classe du CP est dirigée par madame ROBIN et comporte 16 élèves. Madame LETOURNEUX s'occupe du CE1 avec 23 élèves, madame BADLOU a la charge du CE2 et de ses 20 élèves, madame LELOUTRE gère le CM1 avec 25 élèves et monsieur MAUGE demeure au CM2 avec 22 élèves.

Toutes les classes de l'école élémentaire et de l'école maternelle peuvent se rendre chaque semaine à la bibliothèque communale. La municipalité attribue une heure d'intervention par classe et par semaine. Compte tenu du temps de préparation de ces interventions, c'est une dizaine d'heures salariées de personnel communal qui est offerte aux enfants de nos écoles. Agent du patrimoine, Isabelle Caudron notre bibliothécaire accueille les enfants avec compétence et sourire. Ses stages l'ont un peu spécialisée dans la littérature enfantine, et c'est avec bonheur qu'elle anime les heures scolaires.

## RECOMMANDATION DE LA PREFECTURE ET DE L'INSPECTION D'ACADEMIE AU SUJET DE LA GRIPPE A/H1N1

Vous allez recevoir à votre domicile via la caisse d'assurance maladie une invitation à vous faire vacciner dans un centre de vaccination (pour les boissillons ce centre est à la maison de l'éducation à Etampes). Tout le monde ne recevra pas cette invitation simultanément, le processus de vaccination se fera selon un ordre de priorité établi par la DDASS. La

campagne de vaccination durera quatre mois. Seules seront vaccinées les personnes volontaires. Si un enfant présente les symptômes de la grippe (très forte fièvre et toux) durant le temps scolaire, les enseignants et le personnel scolaire mettrons un masque chirurgical à votre enfant et vous appellera afin que vous veniez le chercher. La grippe A/H1N1 n'est pas une maladie à déclaration obligatoire, le secret médical doit être respecté si vous le souhaitez.

Annie DOUSSINT



/-----/

## **MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR UNE PARTIE DU VILLAGE**

La municipalité vous informe d'un aménagement de la circulation automobile sur une partie du village, après consultation des riverains concernés. Le projet d'améliorer la sécurité des boissillons est une de nos priorités.

Suite à des délibérations adoptées en conseil municipal, une zone de limitation de 30 km/h est instaurée sur la rue Sainte Barbe, rue et chemin Margaille, rue des Alliers et impasse des Platanes.

La matérialisation de cet aménagement se fera par la mise en place de nouveaux passages piétons, d'une nouvelle signalétique routière et de deux sens uniques, dans le courant du mois de novembre.

Cette réalisation régulera le trafic des véhicules sur ce quartier en limitant la vitesse. Elle sensibilisera les automobilistes à la sécurité des piétons, usagers de la route sur un itinéraire commun, notamment aux heures d'entrées et de sorties scolaires.

Cet aménagement est expérimental, des modifications seront possibles. La municipalité reste à l'écoute des améliorations possibles et des remarques constructives qui seront émises par les usagers de ce quartier.

Les membres de la Commission Travaux,  
Et de la Commission Scolaire.

## QUELQUES PHOTOS DES EVENEMENTS PASSES SUR BOISSY



**LA FETE  
PATRONALE**

**LE REPAS DES ANCIENS** du 19  
septembre



**ET ENTREZ DANS LA DANSE ...**

## ETAT CIVIL

### Naissances



BAREA Nathan Maxime	le 29 juin 2009 à Evry
CARREIRA Alessio Dinis	le 18 mai 2009 à Etampes
DAGNELLY Noa	le 8 mai 2009 à Evry
DESPORTES Julie Audrey Marion	le 15 avril 2009 à Etampes
██████████ Hugo Jean Domingos	le 17 mars 2009 à Arpajon
LAMBERT Romane Camille Norah	le 15 mai 2009 à Courcouronnes
POUSSE--MATILLA Louane Luz	le 21 juin 2009 à Etampes
RAMOS Tania	le 16 mars 2009 à Etampes
SCARZELLO Lola Flora	le 4 juin 2009 à Etampes
ARIZON Maya	le 27 août à Etampes
BENAMER Anis Moustafa	le 31 août à Etampes
SYLLARD Lola	le 31 août à Etampes

### Mariages



DUPONT Carole et L'HUILLIER Sébastien le 11 juillet 2009

### Décès

BOUTONNET épouse SOULIERS Joëlle Jeanine	le 19 mai à Arpajon
DAGNELLY Jérémy Marc Raymond	le 26 juin à Le Kremlin Bicêtre
MICOUT veuve DAIX Marie-Anne Josèphe Marie	le 1 <sup>er</sup> mai à Etampes
THUILOT épouse PEZZALI Henriette	le 31 janvier à Boissy-le-Cutté
D'HAENZE-MOUREY Michel Félix René	le 16 août à Ris Orangis

## URBANISME

### Déclarations préalables

FELIX Philippe et LHOMME François	8 rue du Maréchal Foch	Mur de séparation
MOYNE Jean-Michel	12 rue Margaille	Création de châssis de toit
LEVASSEUR Didier	1 rue des Alliées	Clôture
DEVIIENNE Hélia	6 rue du Centre	Réfection de la véranda existante
		Remplacement d'une fenêtre par une porte
		Ouverture de 3 fenêtres de toit
FERREIRA Francisco	4 chemin des Cailles	Pose de panneau photovoltaïques
GARNIER Pierre	3 rue des Rangées	Clôture
COTTEAUX Thierry	4 rue des Bleuets	Véranda
ANDERSON Bruce	20 rue Margaille	Modification clôture
CHANSON Henri	7 rue des Chaumonts	Ravalement maison et clôture
LANJUIIN Bernard	15 rue des Bleuets	Pergola
BOINEAU Eric	17 rue de la Libération	Fermeture auvent

### Permis de Construire



DRUET Michel	1 rue des Vallées	Aménagement étage
LAMBERT Pierre	5 Impasse des Coquelicots	Garage
PASQUIER Laurence	49 rue de la Libération	Aménagement de combles
FELIX Philippe	8 rue du Maréchal Foch	Garage
KLIMEK Olivier	31 bis rue des Alouettes	Modification du permis «Extension maison»
ORTUZO Vincenzo	rue Sainte Barbe	Modification de façade

## COMMUNIQUE DE LA CNAV

**Vous avez travaillé en France et en Allemagne ? Venez faire le point sur votre retraite.**  
La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) organise depuis 20 ans en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung des journées d'information retraite franco-allemandes. Des conseillers de la caisse de retraite allemande vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer votre retraite.

Prochaines dates pour 2009 : **27 et 28 octobre – 1er et 2 décembre**

Modalités d'inscription : Pour participer, vous devez vous inscrire au préalable :

- par Internet en complétant un bulletin en ligne sur le site de la CNAV [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) rubrique Actualités régionales Ile-de-France
- ou en renvoyant un bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de la Cnav et chez ses partenaires (Cpam, Caf, Assédic, Cicas, ambassade, consulat...), à l'adresse suivante :

CNAV Ile-de-France Relations extérieures 932 - 75951 Paris cedex 19

/-----/

## UN PETIT RAPPEL

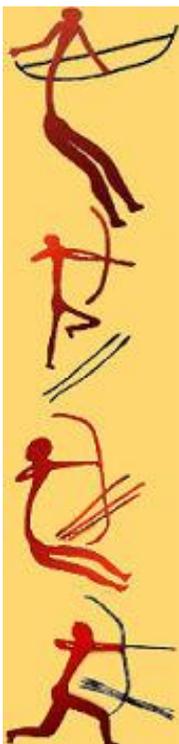
Afin d'éviter toute confusion, l'étude du soir après la classe est bien un service municipal sous l'autorité de la mairie. En cas d'absence exceptionnelle de la personne compétente recrutée, son remplacement sera effectué avec les moyens humains dont nous disposons, éventuellement avec du personnel communal afin d'éviter d'annuler l'étude, ou de conduire les enfants au Centre de Loisirs.

Je remercie ici madame Clarisse Courtois d'avoir bien voulu effectuer ce remplacement avec le légendaire sourire que vous lui connaissiez lorsqu'elle tenait efficacement l'agence postale de Boissy le Cutté. Nous connaissons tous la proximité chaleureuse qu'elle a avec les enfants.

Le personnel communal qui s'investit aujourd'hui sur la commune a toute ma confiance. Il n'a pas à subir des remarques désobligeantes d'un personnel de l'éducation nationale.

Françoise TOSTIVINT

/-----/



## COMMUNIQUE DE LA SOCIETE CIVILE DE CHASSE

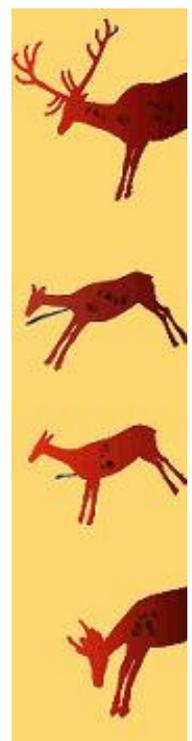
### Dates des battues de gros gibier pour la saison 2009-2010 :

Les battues ont lieu les samedis. Elles commencent à 9 heures et se terminent vers 14 heures.

Les samedis concernés sont : les samedis **17 et 24 octobre**, les samedis **7 et 14 novembre**, le samedi **19 décembre**, les samedis **9, 16, 23, 30 janvier**, les samedis **6, 13, 20, 27 février**.

Ces jours là les parties du territoire où se déroulent les battues sont signalées par des pancartes afin que la sécurité des usagers de la nature soit assurée. La société civile de chasse demande à chacun de les respecter et vous en remercie.

A ce jour nous n'avons pas les dates de battues de la chasse boissillonne.



# LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE

## Cela s'est passé en SEPTEMBRE... :

**Dimanche 6 à partir de 10 h** : forum des associations

**Dimanche 13** : Brocante organisée par l'ASBC au stade

**Samedi 19** : Repas des Anciens à la salle des fêtes

**Dimanche 20** : Clôture du festival des Arts à Boissy

## **A VOS AGENDAS.....Des dates à retenir....**

### **OCTOBRE :**

**Samedi 17 à 20 h 30** :

Concert Rock and blues organisé par la municipalité à la salle des fêtes avec « SOUL CHANNEL » - Entrée libre –

**Lundi 19 octobre** :

Avec la Prévention Routière opération Lumière et Vision sur la place de l'Eglise. Réglage et vérification gratuite de vos phares automobiles.

### **NOVEMBRE :**

**Vendredi 13 à 17 h** :

Réunion publique avec la gendarmerie de Guigneville et le Major DALLOUX

**Samedi 18 à 20 h 30** :

Théâtre organisé par la municipalité à la salle des fêtes avec la troupe de la Société Artistique d'Etrechy :

***2 saynètes :***

- Les religieuses au chocolat de Catherine Blanchard
- Bisous bisous de Pierre Sauvil

***La pièce de théâtre :***

- La soupière de Robert LAMOUREUX

### **DECEMBRE :**

**Dimanche 13** :

Marché de Noël dans la salle des fêtes et la cour de la mairie, organisé par la municipalité.

**Jeudi 31** :

Réveillon municipal.

Sylvie BROUILLARD

## QUELQUES NUMEROS UTILES

### Pour les URGENCES

Police Secours	17
Gendarmerie de Guigneville s/essonne	01 64 57 68 25
Pompiers	112
Samu 91	15
SOS Médecins 91	0 826 88 91 91
Centre ANTI-POISONS	01 40 05 48 48
Urgences Pharmaceutiques	01 64 58 70 59
SOS MAINS (Clinique de l'Yvette – Longjumeau)	01 69 10 30 30
Assistance SOS DECES	0 800 049 049

### Pour DIALOGUER

SOS Enfants Maltraités	119
SOS Femmes Battues	01 40 33 80 60
SOS Viols	0 800 05 95 99
La dépression chez les jeunes (Fil Santé Jeunes)	0 800 23 52 36
Le RACKET chez les jeunes (Jeunes Violence Ecoute)	0 800 20 22 23
Drogues info Service	0 800 23 13 13
Sida info Service	0 800 84 08 00
Tabac info Service	0 803 30 93 10

## HORAIRES DES SERVICES

### LA MAIRIE :

- de 14 heures à 18 heures sauf le jeudi après midi
- de 9 heures à 12 heures le samedi matin

### L'AGENCE POSTALE

- de 16 h 30 à 19 h 30 : les mardi, mercredi et vendredi
- de 17 h 30 à 19 h 30 : le jeudi
- de 9 h 30 à 12 h 30 : le samedi

L'équipe du Conseil Municipal vous remercie de votre attention. Vous pourrez retrouver toutes ces informations et bien d'autres encore en vous rendant sur le site internet de Boissy.

[www.boissy-le-cutte.fr](http://www.boissy-le-cutte.fr)

Directeur de la Publication : Françoise Tostivint

Comité de rédaction : Sylvie Brouillard, Jean-Michel Dumazert, Maryse Laumonier, Marc Lebot, Nathalie Lebreton

Avec la participation de Annie Doussint.